



TREMCA
Chaudière-Appalaches

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) : des processus qui font s'interroger la Chaudière-Appalaches.

Montmagny, le 22 juin 2017-Le gouvernement du Québec a mis en place le FARR qui doit servir de levier financier stratégique en faveur de la réalisation de projets régionaux. Toutefois, les élus de la Chaudière-Appalaches sont préoccupés des modalités de gestion de ce fonds... qui n'en est pas un.

En effet, contrairement à ce que son nom l'indique, le Fonds d'appui au rayonnement des régions se révèle être un programme, plutôt qu'un fonds. L'un des impacts est qu'à la fin de l'année financière, les sommes non engagées seraient retournées au ministère, plutôt que de rester en région. Pour la première année, 30 millions de dollars sont disponibles, des sommes qui doivent être engagées d'ici au 31 mars 2018. Et pourtant, les normes d'admissibilité et de gestion du programme ne sont pas encore connues des régions. Les régions n'auront donc que quelques mois pour investir ces sommes, ou les voir se périmer.

De plus, le FARR sera géré par le MAMOT, plutôt que les territoires, ce qui peut signifier que les sommes ne pourront pas servir à appuyer les investissements des ministères pour leurs différents programmes. « Si les sommes sont reconnues comme gouvernementales, pourquoi dit-on que c'est l'argent des régions? » questionne M. Hervé Blais, président de la TREMCA et préfet de la MRC de Bellechasse. «Au cours des deux dernières années, nous avons vécu des coupures du financement des CLD, des CRÉ et d'autres destinées aux MRC. Nous avons un réel pouvoir décisionnel sur ces sommes. Maintenant, le FARR sera géré par le MAMOT. Si nous n'avons pas de pouvoir décisionnel réel sur le FARR et que les investissements ne sont pas considérés comme des argents des régions, que gagnent les régions ? » ajoute-t-il.

Les élus de la région de la Chaudière-Appalaches demandent à ce que les sommes provenant du FARR soient reconnues comme « argent du milieu » et puissent ainsi :

- servir d'effet levier aux différents programmes gouvernementaux
- pouvoir être engagées sans contrepartie supplémentaire des territoires
- financer des ententes sectorielles

De plus, les élus demandent que les sommes non engagées au 31 mars puissent être reportées à l'année financière suivante « Nous avons besoin de temps pour nous permettre d'investir dans des projets réfléchis en cohérence avec ce qui se fait dans le milieu » complète M. Blais. « Le FARR doit être considéré comme des argents du milieu, si ce n'est le cas, à chaque investissement, les territoires devront trouver ailleurs les montants complémentaires. Si on se sert de l'argent des MRC, on vient amputer des investissements destinés au développement local ou à des services territoriaux. Si on ne le fait pas, on vient amputer le développement de la région... Où est donc le pouvoir de développement là-dedans ?» de compléter M. Blais.

À propos de la TREMCA

Formée en décembre 2015, la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) est l'espace de concertation régional qui regroupe les 10 territoires de la région: les Appalaches, Beauce-Sartigan, Bellechasse, Les Etchemins, L'Islet, Lotbinière, Montmagny, La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche et la Ville de Lévis. Ses mandats sont de coordonner des dossiers ou projets touchant plusieurs territoires à la demande de ces dernières, de favoriser la concertation et le réseautage des élus et des acteurs socioéconomiques de la Chaudière-Appalaches, de définir les enjeux et priorités de la région, de représenter la région sur des instances nationales et les élus sur des instances régionales, et de prendre des positions sur les politiques et orientations gouvernementales ainsi que sur des projets ayant un impact sur la région.

-30-

Pour information :

Marianne Laroche, coordonnatrice
Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches
Cell. : 581 994-2752
Courriel : mlaroche@chaudiere-appalaches.qc.ca
www.tremca.org